



Nuisances sonores... coupables ??

Par **une maman_old**, le **03/11/2007 à 07:20**

Bonjour, rnrnmaman d'un petit garçon de deux ans qui est aussi un lève tot j'ai un problème avec mon voisin du dessus !rnrnnous habitons une grande maison (pas aux normes d'insonorisation je crois) divisée en 5 !rnrnmon petit garçon se lève vers 5 ou 6 h (meme le week end !) il ne pleure pas...mais joue parle et chante et mon voisin du dessus se plaint d'etre réveillé si tot...alors il fait les 100 pas ...il va au commissariat...il écrit a l'agence ...rnrnj'ai peur de voir un jour arriver les services sociaux...car évidemment il a déclaré des hurlements !rnrnje ne peux pas forcer mon fils a dormir...je ne peux pas non plus lui dire de chuchotter...je n'ai aucun problème avec les autres voisins...qui ne sont pas dérangés !rnrnje voudrais savoir ce qu'il peut tenter contre nous...j'ai su qu'il avait déposé une main courante ! rnj'avoue que je suis un peu inquiète !rnrnmerci par avance

Par **Upsilon**, le **03/11/2007 à 10:22**

Bonjour !rnrnEn fait, si l'action aboutit réellement et que votre voisin est décidé a aller jusqu'au bout, il pourra tenter une action en trouble anormal de voisinage... rnrnDonc dommages et interets, voire dispositions pour faire cesser le trouble, diverses et variées (il ne faut pas non plus exagérer, personne ne viendra prendre votre fils !!). rnrnSi réellement aucun autre voisin n'est gêné, faites leur signer une pétition comme quoi eux ne voient pas de probleme et n'entendent rien, ca devrait calmer les ardeurs de votre cher voisin.rnrnPar contre, excusez moi, mais [citation]je ne peux pas non plus lui dire de chuchotter[/citation] ??? rnrnAh bon, pourquoi donc ?

Par **une maman_old**, le **03/11/2007 à 14:35**

avant tout merci pour votre rapide réponse, donc je suppose que "dispositions pour faire cesser le trouble" ca veut dire travaux...le propriétaire est contre je crois ! (bien sur car lui doit dormir sur ces deux oreilles) rnou ca veut dire dédomagement...mais ca n'est pas une nuisance intentionnelle...on dédomage quand on est coupable non ? rnrnsinon tous les voisins d'enfants en profiteraient ? rnet tous les parents seraient ruinés !rnrny'a pas une histoire de décibels et d'experts dans les problèmes de bruits...?rnrnhonêtement j'y connais rien...en tous cas je vais faire cette pétition mais je l'adresse a qui ? agence ? commissariat ? mairie ? rnrnmercirnrrnps: mon fils commence a peine a parler, donc il est encore incapable de gérer l'intensité de ses premiers mots ...pourtant j'ai essayé de lui expliquer...c'est bien connu les enfants c'est bruyant !rnrnencore une chose...c'est un autre voisin qui m'a averti qu'il avait déposé une main courante...je n'ai pas eu une seule fois un appel de la police quelle est la procédure...? rnrnmerci d'avance